

Conseil des Délégués 2022 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

ATELIER

Accroître l'action locale : investir dans des Sociétés nationales fortes et durables

APERÇU

Contexte

Des organisations locales fortes, indépendantes, autonomes et dignes de confiance sont essentielles pour soutenir la résilience des communautés, mener une action humanitaire vitale et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans un monde interconnecté, la portée, la qualité et l'efficacité de notre action collective à l'échelle locale sont toutefois directement liées à la capacité de toutes les composantes du Mouvement, dont les Sociétés nationales et leur réseau de sections, d'être à la hauteur de la tâche qui leur incombe.

Le développement et la transformation continus des Sociétés nationales pour réaliser cet objectif constituent l'essence même des efforts menés dans le domaine du développement des Sociétés nationales.

Le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire est un avantage comparatif unique au sein de l'écosystème humanitaire, la plupart des Sociétés nationales faisant état d'une communication et d'une coordination étroites avec les pouvoirs publics, associées à une bonne compréhension de leur neutralité et de leur indépendance. Avec l'apparition du Covid-19, les Sociétés nationales ont reçu des demandes croissantes de la part des autorités gouvernementales, qui avaient besoin de soutien pour mener leurs opérations et répondre aux crises humanitaires – dans la plupart des cas, sans investissement substantiel dans le renforcement des capacités des Sociétés nationales. Soutenir le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales auprès des autorités nationales (en particulier dans les situations d'urgence complexes aggravées par les conséquences des changements climatiques, par des pandémies et/ou par des conflits armés ou des troubles internes de grande ampleur) et négocier les investissements nécessaires dans le renforcement de leurs capacités constituent une priorité clé pour garantir la durabilité globale du réseau des Sociétés nationales.

En 2019, le Conseil des Délégués a approuvé les nouvelles **Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales** et a engagé ces dernières à **réviser leurs bases statutaires et constitutives** dans un délai de cinq ans (soit d'ici à la fin de l'année 2024). La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se sont employés à élaborer de nouveaux outils et approches, et notamment à mettre en place une équipe de spécialistes chargés d'aider les Sociétés nationales qui ont besoin d'un soutien pour mener leur processus de révision. Aujourd'hui, presque à mi-parcours de cette échéance, il est

nécessaire de renforcer le soutien apporté à ce processus afin de s'assurer que toutes les Sociétés nationales aient la possibilité d'adapter leurs statuts aux nouvelles normes et à l'évolution de leurs contextes respectifs.

Aider les Sociétés nationales à garantir leur **durabilité financière** aux niveaux national et des sections, en accordant une attention particulière au renforcement de leur capacité de générer des revenus durables grâce à l'exploitation de leurs actifs existants, consolider leurs capacités en matière de gestion financière et développer leur avantage comparatif en matière de prestation de services constituent une autre priorité clé pour garantir la durabilité du réseau des Sociétés nationales. Les récents travaux menés par la Fédération internationale dans le domaine de la durabilité financière (tels que la mise en place de la première communauté de pratique consacrée au développement financier et l'élaboration d'un tableau de bord de la durabilité financière) doivent être étendus et consolidés. L'expérience de la Plateforme virtuelle de collecte de fonds du Mouvement et de l'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales ainsi que la récente élaboration de la Stratégie mondiale de mobilisation de ressources de la Fédération internationale constituent des piliers sur lesquels s'appuyer pour améliorer le soutien apporté aux Sociétés nationales et favoriser un apprentissage et un soutien par les pairs efficaces.

Le potentiel du soutien par les pairs au sein du Mouvement n'est pas encore pleinement exploité. Le **Pacte pour le développement des Sociétés nationales**, adopté en 2019 par la Fédération internationale et soutenu par le CICR, fixe quatre engagements collectifs pour garantir l'alignement de tous les efforts de soutien au développement des Sociétés nationales sur les priorités identifiées par ces dernières. Si des progrès continus sont réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour remédier au manque d'efficacité et aux chevauchements d'activités dans le cadre du soutien global apporté au développement des Sociétés nationales (qui inclut le soutien apporté par des acteurs extérieurs au Mouvement, tels que des institutions des Nations Unies) et pour garantir l'apport d'un soutien prévisible et de qualité.

Objectif général et résultats attendus de l'atelier

Identifier des moyens concrets de renforcer la durabilité globale de chaque Société nationale en mettant l'accent sur le rôle d'auxiliaire, les bases juridiques (en particulier les statuts) et la durabilité financière, et en tirant parti de la complémentarité, de l'expertise et du soutien des composantes du Mouvement¹ pour garantir la fourniture, par les Sociétés nationales, de services améliorés, efficaces et fondés sur des principes à leurs communautés.

Principales questions à examiner pendant l'atelier

L'atelier sera animé conjointement par la Fédération internationale et le CICR et s'appuiera sur des études de cas concrètes afin d'encourager les participants à discuter des questions clés suivantes :

1. Comment aider efficacement les Sociétés nationales à renforcer leur rôle d'auxiliaire dans le domaine humanitaire dans le respect des Principes fondamentaux ?
2. Comment aider efficacement les Sociétés nationales à examiner et à réviser leurs statuts ?

¹ Les **Sociétés nationales** sont responsables de leur propre développement.

En plus de disposer du savoir-faire nécessaire, la **Fédération internationale** a le mandat et la responsabilité de soutenir le développement des Sociétés nationales et leur capacité de fournir des services pertinents.

Le **CICR** a le mandat complémentaire de renforcer la capacité des Sociétés nationales de se préparer et de faire face aux conflits armés ainsi que de préserver et de renforcer l'action humanitaire fondée sur des principes dans tous les contextes.

3. Comment renforcer plus encore la durabilité financière des Sociétés nationales ?
4. Que devons-nous faire différemment pour maximiser nos efforts collectifs visant à soutenir le développement des Sociétés nationales ?

Documents d'appui

- *Politique de la Fédération internationale relative au développement des Sociétés nationales (projet 2022)*
- [Cadre de la Fédération internationale relatif au développement des Sociétés nationales \(2013 ; révisé en 2020\)](#)
- [Pacte de la Fédération internationale pour le développement des Sociétés nationales](#)
- [Le rôle d'auxiliaire, Fédération internationale](#)
- [Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales](#)
- Document de référence sur « [Les Principes fondamentaux en action](#) », XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge